



Dessau-Soprin inc.  
1441, boul. René-Lévesque ouest, suite 500  
Montréal (Québec) Canada H3G 1T7  
Téléphone : (514) 281-1010  
Télécopie : (514) 875-2666  
Courriel : [enviro@dessausoprin.com](mailto:enviro@dessausoprin.com)  
Site internet : [www.dessausoprin.com](http://www.dessausoprin.com)

30 mars 2003

Madame Lori Warren  
Agente des services de l'environnement  
Commission de la Capitale nationale  
202-401, rue Elgin  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1C7

**Sujet : Construction du boulevard LeBreton  
Addenda au rapport « Justification du projet et analyse des alternatives –  
Version provisoire 3 » Annexe 3 du Rapport d'évaluation environnementale  
Réf. DSI : 480000 (390)**

---

Chère Mme Warren :

Afin de présenter fidèlement le processus décisionnel et de rapporter de façon conséquente le résultat des consultations effectuées auprès des organismes gouvernementaux et du public, le rapport « Justification du projet et analyse des alternatives » est reproduit ici exactement tel que soumis au public et aux agences à l'automne 2002.

La présente constitue un addenda au rapport « Justification du projet et analyse des alternatives – Version provisoire 3 ». Le but de cette lettre est de souligner les corrections et mises à jour qui devraient accompagner ce rapport, suite à des informations nouvellement parvenues à la Commission de la Capitale nationale (CCN) et à des changements effectués dans la conception du boulevard.

Le Rapport d'étude environnementale (RÉE) et le Rapport de consultation (Annexe 2 du RÉE), dans le volume 1, intègrent tous les changements soulignés dans cet addenda.

Le rapport « Justification du projet et analyse des alternatives » a été produit dans le cadre de la phase 2 du processus d'évaluation environnementale municipale de portée générale.

Le rapport :

- souligne les perspectives de développement qui sous-tendent les efforts de la CCN pour remettre en valeur les plaines LeBreton;
- identifie les défis que pose cette remise en valeur, particulièrement dans la mesure où ces défis affectent la construction du boulevard LeBreton;
- propose une définition claire du projet;
- offre une description du milieu physique, biologique et humain susceptible d'être affecté par le projet;
- décrit plusieurs solutions qui pourraient, dans une mesure plus ou moins grande, répondre aux perspectives de développement et aux défis posés par le projet;
- offre des informations quant aux critères de décision utilisés par le promoteur pour évaluer les différentes solutions possibles;
- présente la recommandation du promoteur quant à la solution à favoriser;
- invite le public à exprimer son opinion sur le projet, offrir des informations additionnelles au promoteur et soulever des enjeux dont le promoteur devrait tenir compte.

Le rapport est daté octobre 2002. En octobre et novembre, plusieurs agences gouvernementales ont eu l'occasion de consulter le rapport et d'offrir leurs commentaires. Le 29 octobre, le rapport a été présenté au public à l'occasion d'une soirée portes ouvertes. Les commentaires des agences et du public ont été reçus jusqu'au 27 novembre.

Ces commentaires, ainsi que des informations récentes parvenues d'autres sources, sont à la base des corrections qui suivent.

Section	Para	Corrections et mises à jour
Résumé	1	Les plaines LeBreton sont une ancienne zone industrielle <u>et résidentielle</u> .
1.1	1	Idem.
1.1	6	La liste des neuf projets formant le plus vaste « Projet d'infrastructures et de réhabilitation des plaines LeBreton » a été révisée afin d'inclure des activités supplémentaires dans les projets existants (construction des rues Fleet, Lett, Lloyd et Preston, et branchement des réseaux d'égout). Voir la section 1.1 du RÉE pour une liste à jour des neuf projets.

Section	Para	Corrections et mises à jour
1.2.2	n/d	La construction d'un nouveau pont traversant la prise d'eau de l'aqueduc est soumise à l'autorisation de Pêche et Océans Canada (MPO), conformément au paragraphe 35(2) de la <i>Loi sur les pêches</i> , ce qui déclenche l'application de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCÉE). Le MPO sera l'autorité responsable de ce projet.
4.2.2	Dernier	Les segments du réseau cyclable qui traversent l'aire d'étude, sont décrits avec plus de détail dans la section 3.2.3.2 du RÉE.
4.2.4	Tableau 1	Une version mise à jour du tableau « Caractéristiques archéologiques de la zone d'étude des plaines LeBreton » se trouve à la section 3.2.3.4 du RÉE.
4.2.4	Dernier	Des enquêtes sous-marines entreprises en janvier 2003 par Mount McGovern Inc. ont révélé l'existence de structures élaborées ayant fait partie de l'ouvrage de tête de l'aqueduc original, construit à la fin du 19 <sup>ième</sup> siècle. Ces structures se trouvent dans l'emprise du futur boulevard LeBreton. Selon les archéologues de Mount McGovern, ces structures ont une valeur archéologique et ne devraient pas être dérangées » En raison de cette découverte, la conception du pont traversant la prise d'eau de l'aqueduc a été modifiée afin d'éviter tout dommage à ces structures.
4.4.3	n/d	Il n'y a pas d'espèces menacées ou en voie d'extinction sur les plaines LeBreton. Toutefois, il faut noter que le suceur ballot, un poisson qui pourrait potentiellement frayer dans le canal de fuite, est considéré par le COSEPAC comme méritant une « attention spéciale ». Le poisson est considéré comme « vulnérable » par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.
8	n/d	Aucune « version préliminaire 4 » du Rapport « Justification du projet et analyse des alternatives » ne sera produit. La « version préliminaire 3 », avec cet addenda, en constitue la version finale (sujet à la période d'examen public obligatoire). La conclusion de la phase 2 est présentée à la section 3.5 du RÉE. Les détails du processus de consultation sont présentés aux sections 1.3.2.1 (processus) et au chapitre 2 (résultat) du Rapport de consultation (Annexe 2 de ce RÉE).
Annexe 1	Figure 1	Une version mise à jour de la carte de l'aire d'étude est présentée à la figure 1 du RÉE.
Annexe 1	Figure 6	Des cartes détaillées montrant la contamination des sols sur les plaines LeBreton, incorporant les résultats de la troisième évaluation environnementale de site (DSI, 2003(a)), sont présentées à la figure 7 du RÉE.
Dans l'ensemble du document français		L'expression "Official Plan Amendment" a été traduite de façon erronée comme signifiant "modification au Plan officiel". La traduction appropriée est " <u>modification au Plan directeur</u> ".

Veuillez agréer, madame Warren, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas Tremblay

Chargé de projet – Évaluation environnementale